

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 19 mars 2015 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie Energis au 1<sup>er</sup> avril 2015 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 5 mars 2015

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Yann PADOVA, Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application du décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie Energis (Energis), le 9 mars 2015, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par la Régie Energis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 14 mars 2015, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'Energis depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,018 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 5 mars 2015 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'Energis.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 14 mars 2015 et le 1<sup>er</sup> avril 2015 correspond à une hausse de 0,018 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Energis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 5 mars 2015.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 2015

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de la Régie Energis**  
**applicables au 1<sup>er</sup> avril 2015 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
<b>Tarif Base</b> <i>jusqu'à 1 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€ Réduction du prix du kWh au-delà de 1680 kWh en c€	3,65 / mois – 43,77 / an 8,47 0,42
<b>Tarif B0</b> <i>de 1 000 à 6 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	4,90 / mois - 58,80 / an 7,02
<b>Tarif B1</b> <i>de 6 000 à 30 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	14,48 / mois – 173,76 / an 4,794
<b>Tarif B2I</b> <i>de 30 000 jusqu'à 150 000 à 300 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	14,48 / mois – 173,76 / an 4,664
<b>Tarif B2S</b> <i>au-delà de 300 000 à 5 000 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh au-delà de 1 000 000 kWh en c€	57,58 / mois – 690,96 / an 4,7225 4,1905 0,175
<b>Tarif TEL</b> <i>au-delà de 5 000 000 à 8 000 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh d'hiver en c€ Réduction du prix du kWh d'hiver au-delà de 4 000 000 kWh en c€  Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh d'été au- delà de 2 000 000 kWh en c€	374,66 / mois - 4495,98 / an 4,8161 0,359  4,2241 0,405

(1) Selon les usages et la répartition des consommations en hiver et en été